

Allemagne

SPD et syndicats dans la tourmente des réformes sociales

Adelheid HEGE

Le plan de réformes sociales du gouvernement baptisé « agenda 2010 » a pour toile de fond une situation économique fortement détériorée : les déficits publics atteignent des niveaux records tout comme les chiffres du chômage, la croissance frôle durablement le niveau zéro, l'équilibre des grands régimes de sécurité sociale est mis à mal par l'évolution démographique particulièrement défavorable de l'Allemagne. Dans ce contexte, le chancelier Schröder reprend à son compte l'analyse, défendue jusque-là dans le champ politique essentiellement par l'opposition chrétienne-démocrate et libérale, selon laquelle l'absence ou l'inachèvement des réformes sociales sont un obstacle majeur à la reprise de la croissance économique et de l'emploi. L'agenda 2010, présenté solennellement au Parlement en mars 2003, annonce des restrictions significatives des prestations et protections sociales. Salué comme un « pas dans la bonne direction » par la droite libérale, les organisations patronales et la plupart des experts économiques, il rencontre l'opposition des organisations syndicales et de la gauche du SPD.

Le débat public porte sur l'efficacité et l'équité du plan de réformes en même

temps que sur les contours futurs de l'Etat social (*Sozialstaat*). Il révèle un déplacement sensible du discours dominant : tout comme les valeurs fondatrices du modèle social allemand (la négociation collective, la paix sociale, les garanties collectives promises aux salariés en guise de reconnaissance d'un travail professionnel qualifié et de qualité ...), les acteurs porteurs de ces normes – et en première ligne les organisations syndicales – voient soumise à une révision radicale la fonction sociale qui leur est prêtée. Facteurs clé de la cohésion sociale hier, ils sont aujourd'hui soupçonnés d'obstruer avant tout la route de la modernisation.

Les syndicats qui mobilisent contre le plan gouvernemental se voient accusés d'être parmi les principaux fautifs du « blocage des réformes » (*Reformstau*) selon une expression qui fait rage en Allemagne. De plus en plus souvent et de plus en plus explicitement, leur pouvoir « exorbitant » est mis en cause. La polémique antisyndicale les atteint à un moment délicat pour eux. Les liens avec le SPD se sont distendus, malgré le soutien électoral apporté par le syndicat au parti. Accaparés par la gestion des lendemains de grandes fusions syndicales, aux prises

ALLEMAGNE

avec des enjeux organisationnels et de succession, ils peinent à esquisser des projets fédérateurs et à unifier leurs bases. Fin juin, IG Metall échoue dans sa tentative de négocier les 35 heures dans la métallurgie est-allemande : la défaite est cinglante pour le syndicat qui avait voulu démontrer son pouvoir négociateur inaltéré. Après quatre semaines de grève, IG Metall déclare forfait ; l'intransigeance patronale y joue un rôle, mais le front syndical est aussi affaibli par des dissensions internes.

La réforme du marché du travail : moins de droits, plus d'emplois ?

Les acteurs et protagonistes de l'agenda 2010 contredisent mollement leurs détracteurs quand ces derniers évoquent les déséquilibres sociaux du plan d'économies : les réformes annoncées demandent la contribution la plus lourde aux franges économiquement les plus faibles. Mais ces « sacrifices » semblent trouver une justification quelque peu évidente dans la double nécessité qu'il y a à inciter, d'une part, les acteurs économiques à recruter des chômeurs et à soulager, d'autre part, les budgets sociaux par un programme d'économies conséquent.

L'agenda 2010 dont les différents volets seront discutés au Parlement comporte trois dispositions particulièrement controversées : l'assouplissement du droit du licenciement, la réduction des allocations chômage et le financement des indemnités maladies à la charge des seuls salariés .

La réforme du licenciement vaincra-t-elle les résistances à l'embauche ?

Après son arrivée au pouvoir en 1998 la coalition rouge et verte avait annulé

une réforme du droit du licenciement adoptée sous le gouvernement Kohl. Elle avait réinstauré le seuil de six (au lieu de dix) salariés à partir duquel s'applique dans les entreprises la protection contre les licenciements. L'agenda 2010 cherche à assouplir de nouveau cette norme considérée comme un frein (économique autant que psychologique) au recrutement de nouveaux salariés.

- Le seuil légal de protection contre le licenciement reste formellement inchangé, contrairement aux intentions initiales du ministre de l'Economie et du Travail. Mais le plan de réformes autorise les entreprises de moins de six salariés à recruter un nombre *a priori* illimité de salariés en CDD sans qu'ils pèsent dans le calcul des effectifs.

- Les « critères sociaux » pour le choix des salariés susceptibles de faire l'objet d'un licenciement (*Sozialauswahl*) sont légèrement révisés. Les employeurs doivent, comme auparavant, tenir compte de l'âge, de l'ancienneté et des charges familiales des salariés et ils ne pourront licencier un salarié âgé ou ancien plutôt qu'un collègue de travail plus jeune. Mais il leur sera permis de négliger d'autres critères, tels le handicap ou la probabilité pour le salarié de retrouver un emploi, et ils pourront maintenir en place certains personnels aux qualifications jugées indispensables pour l'entreprise même si leur profil les range dans le cercle des premiers licenciés.

- Pour limiter le risque de litiges (à tort) réputés nombreux, la loi permettra désormais aux salariés de renoncer à la protection légale contre le licenciement en échange d'une indemnité. Le montant de cette dernière devrait être fixé à un demi-salaire mensuel par année d'ancienneté. Favorables à cette disposition, les

employeurs n'en continuent pas moins de se prononcer contre le libre choix des salariés en la matière (redoutant la majoration des coûts à la place de l'allègement escompté) ; ils souhaitent se réserver le droit de proposer au cas par cas cette option aux salariés.

La réforme du droit du licenciement reste sensiblement en deçà des revendications de la CDU et des associations d'employeurs. Celles-ci demandent de réserver la protection contre le licenciement aux entreprises de plus de 20 salariés, d'augmenter l'ancienneté requise des salariés (à deux ou trois ans au lieu de six mois), et d'autoriser, dès l'embauche, des arrangements entre l'employeur et le nouveau salarié en vue de suspendre la protection légale contre le licenciement en échange d'une indemnité.

Selon l'analyse concordante des protagonistes comme des adversaires de la loi, l'assouplissement de la protection contre le licenciement a une valeur essentiellement symbolique – ce qui ne la rend pas moins sensible socialement. La réforme précédente n'avait conduit ni à la recrudescence promise des embauches ni à une vague de licenciements. La réforme se propose d'agir avant tout sur la mentalité des employeurs qui, redoutant la lourdeur des procédures, les litiges, l'obligation de consulter les représentants du personnel ... s'abstiennent d'effectuer des recrutements.

**La baisse de leurs revenus
aura-t-elle un effet d'incitation sur
les chômeurs de longue durée ?**

Dans le double objectif de réaliser des économies budgétaires et de renforcer la logique d'activation, l'agenda 2010 procède à la réduction sensible des prestations versées aux chômeurs. De la fusion de l'assistance chômage (*Arbeitslosen-*

hilfe) et de l'aide sociale (*Sozialhilfe*) naîtra la nouvelle « allocation chômage II » (*Arbeitslosengeld II*) dont le niveau est ramené, à la suite de débats extrêmement contradictoires, à celui de l'ancienne aide sociale. Pour les acteurs de la réforme, il s'agit à la fois de simplifier et de rendre plus transparents les dispositifs de transfert existants (susceptibles de donner lieu à des cumuls), et d'alléger les budgets des communes. Ces dernières avaient à financer et à gérer l'aide sociale ; la nouvelle allocation chômage II sera, elle, à la charge de l'Etat.

La réorganisation des dispositifs d'indemnisation du chômage réduira les revenus des chômeurs de longue durée. Avec l'extinction de l'assistance chômage ils ne verront pas seulement baisser leurs indemnités, mais risquent aussi d'être privés de tout revenu de remplacement du fait d'une prise en compte plus sévère des ressources du ménage . Ils subiront aussi des pénalités plus lourdes quand ils refusent une offre d'emploi dont les critères « d'acceptabilité » sont durcis . Et ils risquent de se retrouver plus rapidement qu'auparavant dans les filets de l'aide sociale, puisque la durée de versement de l'allocation chômage (*Arbeitslosengeld*), premier niveau d'indemnisation assise sur les cotisations, est ramenée à 12 mois pour les moins de 55 ans, et à 18 mois – au lieu de 32 – pour les chômeurs plus âgés. A ces derniers, la réforme demande une contribution particulièrement lourde. Car si la réduction de la durée d'indemnisation est censée infléchir la tendance au licenciement de convenance des salariés vieillissants par les entreprises trois ans avant la retraite, la situation du marché du travail est aussi particulièrement défavorable à leur réembauche. Pour atténuer le risque de déchéance sociale, le gouverne-

ALLEMAGNE

ment envisage d'accorder des compléments à l'aide sociale pendant les deux premières années après la sortie du système de l'assurance chômage (160 euros par mois pendant la première et 80 euros pendant la seconde année).

Les indemnités maladies à la charge des salariés

La fin du financement paritaire des indemnités maladie est un troisième volet controversé et potentiellement explosif de l'agenda 2010. Le financement incombe à l'avenir aux seuls salariés qui verront ainsi leurs cotisations sociales progresser de 0,4 point de pourcentages ; les charges sociales des employeurs baisseront symétriquement. La mesure ne vise donc pas à mobiliser des ressources supplémentaires pour l'assurance maladie, mais bien à intervenir sur les logiques de son financement. L'objectif déclaré est de contribuer à la diminution des charges sociales sur les salaires, très élevées en Allemagne. Cette réforme touche, d'une part, et à l'instar de la protection contre le licenciement, à un acquis social à haute valeur symbolique : les indemnités maladie ont joué un rôle important dans la naissance même de l'assurance maladie. Sous le gouvernement Kohl, la modification de la loi sur le maintien du salaire en cas de maladie avait déclenché un mouvement social de grande envergure ; le gouvernement rouge et vert l'avait annulé dès son arrivée au pouvoir. La réforme semble, d'autre part, emblématique de l'inflexion du paradigme social dominant. L'idée selon laquelle il convient de prendre aux salariés pour donner aux employeurs est assumée sans complexe, au nom de l'assainissement économique, du moral entrepreneurial et de la reprise de l'emploi.

Blocage des réformes, les syndicats coupables ?

A une Allemagne qui se voit rappeler quotidiennement la relation entre ralentissement économique, hausse (maintien) du chômage et blocage des réformes, il n'est plus guère permis de douter des responsabilités syndicales en la matière. Rares sont les éditorialistes et experts économiques qui omettent de montrer du doigt « l'irresponsabilité » des organisations syndicales ou qui jugent utile de rappeler que, concret en ce qui concerne les sacrifices demandés aux salariés et aux chômeurs, l'agenda 2010 reste beaucoup plus flou sur la contribution des entreprises.

Si le système de la négociation de branche fait, depuis plusieurs années, l'objet d'une observation sourcilieuse – on lui reproche fréquemment d'être à l'origine de normes collectives trop peu flexibles et de coûts salariaux trop élevés – le débat atteint une qualité nouvelle et un niveau bien plus polémique, avec le rappel de l'infiltration syndicale du SPD, ou avec la stigmatisation de l'obstruction syndicale favorisée par le « modèle du consensus » cher à l'Allemagne, mais désormais obsolète.

« *Nein-Sager* » et « *Blockierer* » (ceux qui disent non et pratiquent le blocage systématique), sont des épithètes fréquemment adressées aux syndicats du DGB. Tel éditorialiste évoque les « tristes rituels » de défense des acquis (« ceux qui les ont ne les lâchent plus ») ; tel expert regrette l'incapacité des syndicats à se séparer de ces « vaches sacrées » que sont la protection contre le licenciement ou les conventions de branche ; tel dirigeant chrétien-démocrate stigmatise « l'usurpation d'un mandat politique indu », et tel

homologue libéral appelle à la « destitution » (*Entmachtung*) des syndicats, non sans citer en exemple la démarche résolue de Madame Thatcher face aux syndicats britanniques. L'hebdomadaire *Der Spiegel* consacre aux syndicats un grand article intitulé « *Lobby des Stillstands* » (« Le lobby de la paralysie ») qui fait écho au titre de son concurrent *Focus* : « *Im Griff der Neinsager* » (« Entre les mains de ceux qui disent non »).

L'influence que sont en mesure d'exercer les syndicats dans l'arène politique du fait de leur puissante représentation dans le groupe parlementaire du SPD retient particulièrement l'attention. La syndicalisation élevée des députés – elle est, avec 47 %, supérieure à celle des électeurs – n'est pourtant pas un fait nouveau, ni le cumul (d'ailleurs peu fréquent) d'un mandat de leader syndical avec celui de parlementaire. Le président du syndicat de la construction IG BAU, Klaus Wiesenhügel, se trouve dans ce cas, tout comme le président du DGB de Bavière, Fritz Schösser. 75 % des députés du SPD payent leur cotisation à un syndicat du DGB, contre 24 % des élus verts, et 23 % des députés chrétien-démocrates. Plus de la moitié des parlementaires syndiqués dans le DGB adhèrent à Ver.di ; le méga-syndicat des services est suivi d'assez loin par le syndicat des enseignants GEW qui a, de son côté, une longueur d'avance sur IG Metall et le syndicat de la chimie IG BCE. Les ministres sociaux-démocrates sont majoritairement syndiqués. Ces liens étaient considérés dans le passé comme relativement banals et presque évidents ; ils ont cessé de l'être et derrière la virulence des polémiques actuelles est aussi posée la question de la légitimité du pouvoir contractuel face au pouvoir politique, et celle de la rupture

(irréversible ?) des liens entre syndicats et parti.

« Quand les syndicats sont à l'œuvre, l'emploi se tarit » : caricatural, ce constat d'un expert n'en semble pas moins refléter un *Zeitgeist* intellectuellement séduit par le lien supposé entre réforme et reprise, entre récession économique et archaïsme social. Les arguments apportant des nuances à cette vision des choses ne font pourtant pas défaut, sans être réellement audibles.

Un paradigme trop simple ?

Nombre d'observateurs rappellent que la « certitude », selon laquelle la protection contre le licenciement détruit massivement de l'emploi, ne résiste pas véritablement à la situation sur le terrain. La teneur idéologique de l'équation « réformes – croissance » est soulignée, qui risque non seulement de décevoir par l'absence de résultats, mais aussi de sacrifier trop rapidement – avec les idées de justice sociale chère à la « vieille Europe », et de régulation négociée chère à l'Allemagne – l'atout économique-social de la cohésion sociale. Le DIW, l'un des grands instituts de conjoncture économique, blanchit les syndicats du soupçon de contribuer, par leur stratégies salariales (au demeurant modérées) au marasme économique actuel qui renvoie plutôt à une faiblesse exceptionnelle de la demande (Horn 2003). Dans l'environnement des syndicats on signale la flexibilisation de fait des conventions collectives et la sous-utilisation, par les employeurs, de certains dispositifs dérogatoires négociés. La hauteur excessive des revenus de remplacement arrimés à des salaires d'un trop haut niveau barre-t-elle la route à la réinsertion des chômeurs de longue durée et au dévelop-

ALLEMAGNE

pement d'un secteur à bas salaires qu'appellent de leurs vœux nombre d'experts économiques ? Des chercheurs de l'Institut Arbeit und Technik récusent ce « modèle politique dominant » (Bosch, Knuth, 2003 : 275). La particularité de l'Allemagne réside plutôt, affirment-ils, dans la charge exceptionnelle des coûts de la réunification, ainsi que dans des archaïsmes d'une tout autre nature. L'Allemagne peine à rompre avec son modèle familial traditionnel qui privilégie le rôle alimentaire du seul chef de famille (*Alleinvertienerehe*). Or, la persistance de cet « idéal » qui, bien que dépassé par les évolutions, structure fortement encore le système fiscal et celui de la sécurité sociale, coûte cher – sur le plan de l'insertion professionnelle des femmes et de la natalité autant qu'en termes de retard de développement des emplois des services (services aux particuliers, services sociaux). Sa réforme demanderait des investissements considérables pour mettre en place les infrastructures nécessaires de garde et de scolarisation à plein temps des enfants.

Le SPD entre deux feux

D'emblée, le chancelier Schröder a déclaré que l'agenda 2010 devait être réalisé « point par point » et qu'il s'agissait d'un test pour la « capacité réformatrice » du pays, essentiel pour redonner

confiance à l'Allemagne. Plus d'une fois, il a lié son avenir politique à l'aboutissement de la réforme qui vient annuler plusieurs engagements électoraux.

La courte majorité de la coalition rouge et verte au Bundestag (quatre sièges) ainsi que le pouvoir de blocage de l'opposition chrétienne-démocrate au

Bundesrat où elle est majoritaire, demandait toutefois à ménager les oppositions internes. Quelques concessions ont été faites à la gauche du SPD et la ligne offensive du ministre de l'Economie et du Travail Wolfgang Clement a été quelque peu atténuée, sur la question du licenciement par exemple. Gerhard Schröder a aussi veillé à ne pas « demander trop » aux syndicats. Lors des manifestations du 1^{er} mai, il a durci le ton à l'égard du patronat, fustigeant l'insuffisance des postes d'apprentissage mis à disposition par les entreprises et laissant entendre qu'une sorte d'impôt d'apprentissage pourrait être demandé aux employeurs qui ne forment pas les jeunes.

Sous la pression de la gauche du parti, le SPD s'est réuni en congrès extraordinaire le 1^{er} juin. Des dissidents ont collecté les signatures des adhérents contre la réforme. Prévue par les statuts, cette initiative n'en était pas moins inédite. Le document des contestataires dénonce le caractère « anti-social » de l'agenda 2010, demande l'abandon des restrictions envisagées et réclame un programme de relance alternatif, avec la réintroduction de l'impôt sur la fortune, un programme d'investissements publics plus consistant que ne l'avait annoncé le chancelier et la création d'une contribution d'apprentissage pour les entreprises. Ces revendications sont proches de celles des syndicats.

Mais le congrès extraordinaire du SPD a conforté la position de Schröder, alors même que l'initiative de collecte des signatures s'est rapidement essoufflée. En votant à 90 % pour l'agenda 2010, les délégués ont plébiscité la coalition rouge et verte au gouvernement plus qu'ils n'ont exprimé un réel consensus.

L'agenda 2010 n'en a pas moins été adopté dans ses grandes lignes – un congrès des Verts en a fait autant – et le débat sur les revendications alternatives (impôt sur la fortune ...) a été repoussé au congrès du SPD du mois de novembre. C'est à cette occasion qu'il est prévu de mener la réflexion sur une « nouvelle approche social-démocrate de la croissance » ainsi que sur l'hypothèse d'un élargissement des bases de financement des systèmes de sécurité sociale.

Dans le dialogue entre le chancelier et les syndicats, les épisodes de rupture et de rapprochement ont alterné. Les relations n'en subissent pas moins l'influence du débat ambiant. La « déreconnaissance » du pouvoir syndical est devenue un jeu de l'esprit possible, tout comme l'assouplissement des contraintes sociétales de concertation et de recherche du consensus. La fin du pacte pour l'emploi (« *Bündnis für Arbeit* ») est interprétée dans la conjoncture actuelle non pas comme un échec personnel du chancelier à l'initiative de cette institution, mais plutôt comme une opportunité d'affirmer « le retour de la politique » et, partant, le primat du politique sur le débat social organisé.

Les syndicats sont-ils plus vulnérables qu'ils ne veulent l'admettre ?

« Nous ne tolérerons pas que l'on détruise nos acquis sociaux » : le discours syndical s'est durci pendant la bataille autour de l'agenda 2010. Mais ce conflit a aussi mis en scène des organisations syndicales fortement accaparées par des impératifs internes et peu préparées à s'approprier, autrement que par le refus quelque peu incantatoire, le débat sur l'évolution de l'Etat social et le rôle syndical en la matière. Les mobilisations des adhérents sont d'ailleurs restées en deçà

des espérances et les sondages expriment une attitude plutôt hésitante de la base quant au plan de réformes du gouvernement.

La plus grande fédération du DGB, Ver.di, est encore aux prises avec de délicats problèmes d'unification de ses structures au lendemain de la méga-fusion intervenue en 2001. Le recul de la syndicalisation aggrave ses problèmes financiers et la création d'une identité commune pour les quelque 2,7 millions d'adhérents aux situations salariales très hétérogènes relève encore largement du pari. Du côté d'IG Metall (2,6 millions de membres), c'est la question de la succession qui occupe le devant de la scène. A l'automne 2003, le président Zwickel abandonnera la présidence qu'il a occupée pendant dix ans. Le bureau exécutif du syndicat des métallurgistes a tranché en avril entre les deux candidats en lice. C'est le vice-président actuel, Jürgen Peters, qui l'a emporté de justesse contre les vœux du président Zwickel. Peters a la réputation de défendre une ligne offensive « traditionaliste » ; son challenger et futur vice-président Berthold Huber passe pour un « réformateur » qui prône « l'ouverture » en réponse à des évolutions sociales majeures, telles la diversification sociologique du salariat ou le vieillissement de la population. En cas d'échec, Peters avait envisagé de porter la bataille de succession devant le congrès qui élira officiellement le président. Le souci d'éviter une « guerre fratricide » au sein d'IG Metall semble avoir considérablement pesé dans le choix du candidat.

L'unité syndicale se fissure devant l'agenda 2002. Certes, le DGB et ses huit fédérations sont unanimes à dénoncer les déséquilibres sociaux du plan gouvernemental. Mais les petites fédérations soup-

ALLEMAGNE

çonnent aussi les deux mammouths au sein du mouvement syndical, Ver.di et IG Metall, de jouer de leur influence prépondérante auprès de la direction confédérale, et de durcir leurs positions sous l'effet de leurs difficultés internes. Derrière le syndicat de la chimie, l'IG BCE, les petits syndicats plaident pour la poursuite du dialogue avec le gouvernement ; l'annulation, fortement médiatisée, d'une réunion du « conseil syndical du SPD » (SPD-Gewerkschaftsrat) est sévèrement critiquée. Le conseil syndical réunit régulièrement les leaders des deux organisations historiques du mouvement ouvrier. C'est en marge du congrès de la CES que les syndicats allemands tentent de recoller les morceaux.

Face à l'idéologisation du débat public (« blocage des réformes, les syndicats coupables »), les fédérations dominantes au sein du DGB semblent elles-mêmes tentés par le raccourci idéologique (tout projet d'adaptation et de changement devenant suspect) et par le repli sur les enjeux d'appareil. Si c'est là la réaction à un climat hostile, on peut aussi se demander si la polarisation de la discussion pourrait se produire de la même façon ... si les syndicats avaient conservé toute leur capacité à organiser les débats dans leurs propres rangs. Quel sens convient-il de donner à l'idée de garanties collectives dans un monde du travail aux contours bouleversés ? Pour ne pas se saisir avec plus de pugnacité des contradictions sociales de la période – malgré la tentative d'un « débat sur l'avenir » lancée il y a quelques années – IG

l'Est pour des raisons de marketing et de positionnement intra-syndical plus qu'en réponse à des attentes collectives réelles.

C'est le syndicat de la chimie IG BCE qui, dans la tourmente actuelle, semble le mieux tirer son épingle du jeu. Son président Hubert Schmoldt n'a jamais caché sa conviction selon laquelle « tout ne peut demeurer en l'état si l'Allemagne veut rester un pays social », et à la différence d'autres syndicats, il est suivi par ses troupes. Début mai, la chimie a signé sa nouvelle convention collective. Les employeurs ont abandonné leur revendication initiale d'une « augmentation adaptée à la crise » – l'augmentation s'élève à 2,6 % pour une durée de 13 mois – et pris des engagements en termes d'augmentation des postes d'apprentissage et d'accès des salariés à la formation continue.

L'amère défaite d'IG Metall dans la métallurgie est-allemande

Le mouvement syndical tout entier, toutefois, risque d'être touché par le séisme que constitue l'échec des négociations sur les 35 heures dans la métallurgie est-allemande. C'est le courant « intransigeant » au sein de la direction d'IG Metall qui s'est imposé en janvier dernier pour dénoncer dans l'ex-RDA la convention collective sur le temps de travail (actuellement fixé à 38 heures hebdomadaires, contre 35 heures dans la métallurgie ouest-allemande). Sous l'égide du responsable régional d'IG Metall et du futur président Jürgen Peters, l'IG Metall mise sur l'effet de mobilisation d'un conflit

Metall s'expose au soupçon de mener une grève pour les 35 heures en Allemagne de

collectif qui doit aussi redresser le rapport

de force, intersyndical et sociétal, en faveur du syndicat des métallos.

Mais les critiques ne se tairont pas tout au long d'une grève de quatre semaines. Quelques leaders de conseils d'établissement ouest-allemands disent tout haut ce que d'autres pensent tout bas : c'est à partir de considérations essentiellement tacticiennes que le syndicat s'est engagé dans une bataille « sans perspectives », hasardeuse sinon périlleuse au vu des faibles niveaux de syndicalisation et de couverture conventionnelle de l'Allemagne de l'Est. La mobilisation reste en deçà des attentes ; sur fond de crise économique et de chômage massif, la grève n'est pas très populaire. Les dissensions se font plus vives quand IG Metall décide d'étendre la grève aux sous-traitants est-allemands de firmes ouest-allemandes acculées au chômage technique. L'association patronale Gesamtmetall défend l'avantage compétitif des horaires plus longs, décisif à ses yeux pour la survie des entreprises est-allemandes. Sans chercher à discréditer le syndicat, elle va durcir ses positions au cours des négociations.

Si quelques accords d'entreprise sont signés, qui stipulent l'introduction progressive des 35 heures, la convention de branche s'avère hors de portée. Le 28 juin, le président Zwickel met fin à la grève (« la vérité amère, c'est que nous avons échoué ») ; c'est un aveu de faiblesse sans précédent. Pour la première fois depuis 1954, une grève d'IG Metall ne débouche pas sur un compromis. La question des responsabilités politiques préoccupera sans doute encore le congrès d'IG Metall en octobre 2003. Y sera aussi mise à l'épreuve la capacité du syndicat à proposer un véritable « débat d'avenir », et à réagir à l'électrochoc de la défaite.

Dans l'immédiat, la leçon est sévère, qu'aura à méditer un syndicat peu dubitatif traditionnellement quant à la pertinence de ses choix : demi-échec de la mobilisation contre l'agenda 2010, lendemains amers d'une grève sans résultat, et les fondements de la convention collective de branche, véritable nerf du pouvoir syndical ou considéré comme tel, minés un peu plus encore – par l'action même du syndicat qui était partie à sa défense.

Défaite historique et/ou choc salutaire ? Une syndicalisation toujours consistante – IG Metall reste « le plus grand syndicat industriel du monde » – des rituels de négociation collective efficaces, un débat stratégique en apparence vivace, une tradition conflictuelle qui lui assure un leadership quelque peu évident dans la famille syndicale allemande ... ont longtemps masqué une crise de représentation larvée . L'appareil syndical a voulu reconnaître, tout au plus, des problèmes de renouvellement sociologique et de rajeunissement de ses bases. L'échec de la grève est-allemande a apporté un démenti brutal au pari qui consistait à combler les déficits de représentation par une sorte de fétichisation des acquis et des rituels. En voyant s'effondrer une puissance quelque peu factice, le mouvement syndical n'a pas à affronter une crise radicalement nouvelle : celle-ci apparaît seulement au grand jour. Mais, paradoxalement, cela pourrait lui offrir les moyens pour (mieux) l'affronter. L'épreuve de la « défaite historique » peut aussi être propice à la réflexion sur les évolutions, les faiblesses, les ressources et les identités à construire du salariat organisé.

Sources :

ALLEMAGNE

Bäcker, Gerhard (2003), «Weniger Sozialstaat = mehr Beschäftigung? Anmerkungen zur aktuellen Debatte», *WSI-Mitteilungen*, 5, pp.300-305.

Bosch, Gerhard, Matthias Knuth (2003), «Das deutsche Beschäftigungssystem im 13. Jahr nach der Vereinigung», *WSI-Mitteilungen*, 5, pp.275-283.

Horn, Gustav (2003), «Zu schwache Nachfrage für einen Aufschwung - Ein Zyklenvergleich», *DIW-Wochenbericht*, 20.

Süddeutsche Zeitung, Handelsblatt, Der Spiegel, IWD-Informationssdienst des Instituts der deutschen Wirtschaft.

DANS LA TOURMENTE DES REFORMES SOCIALES